



*Socialement responsable*

# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

**Secteur Mines**

Freyming-Merlebach, le 18 février 2019

## **Compte rendu COPRAD du 13 février 2019**

La COPRAD s'est tenue le 13/02/2019.

Une nouvelle personne a assisté : Mme PLAID DRH du BRGM.

Elle sera également présente en CA. Elle a été désignée par les ministères et remplacera CADOUX.

Le CR du 20 Novembre 2018 a été approuvé.

### **A l'ordre du jour :**

Le Suivi des prestations

### **Fonds social –Résultats de la projection 2019 – 2029 :**

Cette aide s'adresse à une population ouvrière ayant des ressources très faibles et n'étant pas en RN.

En prenant en compte que tous les enfants à charge poursuivent des études jusqu'à l'âge de 25 Ans.

En 2019 on compte 3 967 agents en RACCO 111 en RA.

En 2024 874 agents en RACCO.

En 2029 19 agents en RACCO.

423 bénéficient de l'aide à la scolarité soit 11% sur les 3 967 Cotisants.

En 2019 On aura 423 Bénéficiaires et on arrivera à seulement 2 en 2029.

De 219 K€ en 2019 on passera à 2K€ en 2029.

Conclusion : il y aura assez de dotations pour couvrir les aides jusqu'en 2029.

Proposition CFTC : Voir s'il a possibilité d'ouvrir une aide supplémentaire pour les enfants souffrant d'un handicap.

L'agence retient la proposition et se prononce pour une étude concernant le sujet.

### **Bourses des Mines :**

Après un bref rappel des règles. L'agence annonce que le paiement des bourses sera effectué en Février comme pour les années passées.

On constate que la bourse des mines a augmenté bien plus que la bourse nationale.

Il est à noter que, par le passé, la commission en charge des bourses avait la possibilité de rattraper certains bénéficiaires qui dépassaient de peu la limite du plafond pour l'octroi de la bourse, ce qui aujourd'hui n'est plus possible.

Le fonds est alimenté par l'Etat, car le fonds d'origine est épuisé depuis quelques années.

### **Règlementation :**

Pour le passage en R, l'Agence maintient le système actuel.

L'agence a annoncé qu'on ne passera pas par CICLAS.

Humanis est d'accord et pour MALAKOFF c'est en cours.

Ainsi, c'est l'Angdm qui continuera à accompagner les agents lors de leur passage en retraite.

Le processus sera identique pour ceux bénéficiant d'un plan social.

A compter du 02 Janvier 2019, le coefficient de solidarité s'appliquera.

Les agents en activité choisiront.

Pour les personnels encore en activité, il est conseillé de s'adresser à la DRH du BRGM pour fixer leur départ pour la liquidation (Dans le but de faire jouer leur CET pour atteindre les 63 Ans) sinon ils se verront appliquer le coefficient de solidarité.

### **Logement**

22 811 logements pris en charge par l'Angdm.

Est 6 724

Centre 1 273

Sud 1 723

Nord 13 091

Moyenne d'âge 80 ans dans le Nord, 76 dans le Centre et Sud 70 ans dans l'Est.

76% des logements sont de type 3 ou 4.

630 demandes de logements dont 62 % pour raisons de santé.

Adaptation : 540 douches ont été réalisées en 2018 sur les 4 régions.

Dans le SUD, plan de changement de chaudière pour 1€.

Un accompagnement des personnes âgées est prévu, affaire à suivre.

Rappel : Suite au décès d'un AD logé en nature, l'Angdm refacture le loyer 30 Jours après sa date de décès si son logement n'a pas été restitué au bailleur.

Mines de Fer : 279 logés 53 Bailleurs.

Taxes ordures ménagères : 138 € / AN payés par l'agence.

Si un jour il y a passage à une Redevance ordures ménagères, c'est L'AD qui devra la payer.

Une prise en charge de la réhabilitation des logements des mines de Fer sera faite en partie par l'ASS et d'autres financements, car les bailleurs ne percevant qu'un très faible loyer ne sont pas en mesure de financer les travaux.

L'Agence a conclu 8 conventions de partenariat avec 8 bailleurs pour l'adaptation des logements.

2 dans le Nord , 2 dans l'Est , 4 dans le grand SUD.

L'aide financière ASS moyenne est de l'ordre de 1 837 € pour une salle de bain.

Il est rappelé que le reste à charge est de 0 pour l'AD logé en nature, le bailleur paie la différence.

Une aide est également versée pour les Agents logés en privé. Aide soumise à barème de ressources, donc reste à charge.

**Cité la Mure :**

Apparition d'une charge nouvelle suite aux travaux de rénovation, isolation, changement de chaudière.

Passage d'une chaudière individuelle à une chaudière collective avec des compteurs calorifiques.

**Facturation de la relève des compteurs :**

Il n'y a pas eu la consultation obligatoire des locataires, ni des AD, L'Angdm a décidé des travaux à leur place juste après quelques réunions d'information. Ce qui a eu pour conséquence une nouvelle charge pour l'AD logé, remettant en cause les US et Coutumes du SUD.

En contrepartie, l'agence souligne que leur confort a été amélioré et leur facture de consommation de chauffage diminuée.

Suite à une intervention de la FO concernant le retour du Privé, le Directeur a décidé de rediscuter ce sujet en COPRAD ou en groupe restreint.

Pour les syndicats, l'objectif à atteindre est d'au moins 15 retours possibles par an, et pour l'agence 15 c'est le maximum.

Patrice UREK